

Chemin de Vérité

Jésus dit : Je suis le chemin, la vérité et la vie. Nul ne vient au Père que par moi. Jean 14.6

Vol. 1, No. 3

publié par des Églises du Christ

EST-IL POSSIBLE DE COMPRENDRE LA BIBLE ?

Beaucoup de personnes affirment que la Bible est si mystérieuse qu'elle ne peut même pas être comprise, sauf par certains individus. On pense que ce sont seulement les représentants officiels d'une Église « infaillible » qui ont le droit de l'interpréter. Cette attitude a fait que pendant des siècles, la Bible était réservée pour les prêtres seuls. Tout le monde a maintenant accès à la Bible, mais les simples fidèles sont conseillés d'accepter sans question les explications qui leur sont données par l'Église.

La Bible, pourtant, ne s'adresse pas à une petite minorité d'hommes. L'Évangile de Jean fut écrit pour que les gens croient en Jésus. « *Mais ces choses ont été écrites afin que vous croyiez que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu, et qu'en croyant vous ayez la vie en son nom* » (Jean 20.31).

Pourquoi la Bible « de l'Église catholique » renferme-t-elle 73 livres tandis que la Bible « protestante » n'en contient que 66 ? Pourtant, le mouvement protestant est sorti du catholicisme. Ces livres additionnels, sont-ils inspirés ou pas ?

La Bible « catholique » contient certains livres appelés « deutérocanoniques », ce qui suggère qu'ils furent admis en dernier lieu dans la liste officielle de livres bibliques ; d'autres les appellent « apocryphes », un mot qui désigne ce qui est non authentique, suspect, ou douteux. Il y a eu beaucoup de discussion au sujet de ces livres au cours de l'histoire, mais pour plusieurs raisons on ne leur attribuait pas l'autorité des autres livres dont l'inspiration n'était pas contestée.

D'abord, les Juifs, de qui nous avons reçu les livres de l'Ancien Testament, ont exclu ces livres apocryphes de leurs

Les épîtres ne sont, elles non plus, destinées aux seuls dirigeants des assemblées. Paul adressa sa première épître aux Corinthiens « *à l'Église de Dieu qui est à Corinthe, à ceux qui ont été sanctifiés en Jésus-Christ, appelés à être saints, et à tous ceux qui invoquent en quelque lieu que ce soit le nom de notre Seigneur Jésus-Christ, leur Seigneur et le nôtre* » (1 Cor. 1.2). Voir aussi Rom. 1.1,7; 2 Cor. 1.1; Col. 1.1,2; etc.

La Bible loue les Juifs de la ville de Bérée parce qu'ils « *examinaient chaque jour les Écritures, pour voir si ce qu'on leur disait était exact* » (Actes 17.11). La Bible est compréhensible et peut donc nous permettre d'évaluer et contrôler les enseignements que nous recevons. En fin de compte, tout homme n'a pas seulement le droit, mais le devoir de connaître la Parole de Dieu.

Écritures dès le premier siècle de notre ère. Deuxièmement, Jésus et les apôtres, ainsi que les autres auteurs du Nouveau Testament, n'ont cité aucun de ces livres, tandis que le Nouveau Testament tire des citations (260 fois) ou fait des références (370 fois) à presque tous les livres de l'Ancien Testament. Troisièmement, aucun des auteurs de ces livres apocryphes ne prétend être inspiré, et quelques-uns disent franchement qu'il ne le sont pas. Ces livres ne furent reconnus officiellement par l'Église catholique qu'en 1546 au Concile de Trente, donc, après que la division s'était déclarée entre protestants et catholiques. Au début du protestantisme, même l'Église catholique n'avait pas encore décidé en faveur de ces livres « douteux ». Vu le manque de preuves en faveur de ces livres, on dirait que l'Église catholique devait garder sa première position du scepticisme à leur égard. B.B.

L'ANCIENNE ALLIANCE : EST-ELLE TOUJOURS EN VIGUEUR ?

Une lecture même superficielle des Écritures nous montre clairement que l'ancienne alliance faite entre Dieu et Israël était appelée à disparaître pour faire face à une loi meil-

leure. Jérémie le prophète l'annonce plusieurs siècles avant Jésus-Christ, on ne peut plus nettement (Jérémie 31.31ss). Plus tard, lorsque le Christ aura accompli sa mission parmi les hommes, l'écrivain d'Hébreux consacra la quasi totalité de sa lettre à l'explication du rapport qui existe entre

l'ancienne alliance et la nouvelle inaugurée par le Christ. C'est là que nous lisons :

« Il y a ainsi abolition d'une ordonnance antérieure, à cause de son impuissance et de son inutilité, – car la loi n'a rien amené à la perfection – et introduction d'une espérance par laquelle nous nous approchons de Dieu. » (Hébreux 7.18,19)

Puis après avoir parlé du rôle de Moïse sous l'ancien régime, il déclare que Jésus *« a obtenu un ministère d'autant plus supérieur qu'il est le médiateur d'une alliance plus excellente, qui a été établie sur de meilleures promesses. En effet, si la première alliance avait été sans défaut, il n'aurait pas été question de la remplacer par une seconde »* (Hébreux 8.6,7).

Ce langage ne permet plus aucun doute sur cette question. Il est clair que le système de l'ancienne loi a été aboli, abrogé, et remplacé, avec le Christ, par une meilleure alliance. Il est également clair que c'est toute l'ancienne loi qui a disparu et non une partie seulement. (Nous reviendrons plus tard à cet aspect de la question.)

Pour accomplir

À ce point, quelqu'un dira peut-être : N'y a-t-il pas une contradiction frappante entre ce que nous venons de lire et ce que Jésus dit lui-même, à savoir :

« Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes; je suis venu non pour abolir mais pour accomplir. Car, je vous le dis en vérité, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre jusqu'à ce que tout soit arrivé. » (Matthieu 5.17,18)

Jésus ne souligne-t-il pas ici la durabilité de la loi, jusqu'à la fin du monde? Ce n'est pas du tout l'enseignement qu'il veut donner.

Notons encore la seconde partie de la déclaration; elle est la clé de ce texte : *« Il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre jusqu'à ce que tout soit arrivé. »* (Certaines traductions disent : « jusqu'à ce que tout soit accompli. ») Jésus déclare ici qu'il est venu réaliser tout ce qui est dit de lui dans l'Écriture et que

rien ne pourra l'empêcher de le faire. Car tout l'Ancien Testament est comme une chrysalide qui attend de s'ouvrir pour laisser sortir le papillon accompli. C'est ainsi que nous rencontrons souvent dans les pages des Évangiles cette expression significative : afin que s'accomplisse ce qui avait été dit par le prophète. Voyez Matthieu 2.15,17,23; 4.14; 8.17; 13.14,35; 21.4; 26.56; 27.9; 27.35; Jean 12.38; 13.18, etc.

Les derniers mots du crucifié

Vers la fin de son ministère terrestre, après sa résurrection, il déclare à ses disciples émerveillés

« C'est là ce que je disais lorsque j'étais encore avec vous, qu'il fallait que s'accomplisse tout ce qui est écrit de moi dans la loi de Moïse, dans les prophètes et dans les psaumes. Alors, il leur ouvrit l'esprit afin qu'ils comprennent les Écritures. Et il leur dit : Ainsi il est écrit que le Christ souffrirait, et qu'il ressusciterait des morts le troisième jour, et que la repentance et le pardon des péchés seraient prêchés en son nom à toutes les nations. » (Luc 24.44-47)

La loi ne devait pas disparaître *« jusqu'à ce que tout soit réalisé »*. Or, tout était maintenant accompli. Ce sont les derniers mots du crucifié (Jean 19.30).

Le voile du temple se déchira

À la lumière de ces textes, nous pouvons mieux comprendre pourquoi le voile du temple se déchira depuis le haut jusqu'en bas tandis qu'expirait le réalisateur de la loi. Nous pouvons mieux saisir toute la portée de ces mots de Paul : *« Christ est la fin de la loi »* (Rom. 10.4). *« Vous avez été, par le corps de Christ, mis à mort en ce qui concerne la loi, pour que vous apparteniez à un autre... Nous avons été dégagés de la loi »* (Romains 7.4,6).

Une autre question s'éclaire également; sous l'ancienne loi, avant la venue du Christ, il y avait d'une part les Juifs et d'autre part les païens, c'est-à-dire tous les non Juifs. Le mur de séparation était la loi, accordée aux Juifs, et inconnue des païens. Mais à présent, en Jésus-Christ, il n'y a plus de différence, car Juifs comme païens sont également appelés à former un seul peuple par la foi en Christ. Paul explique comment cela a été réalisé :

« Il est notre paix, lui qui des deux n'en a fait qu'un, et qui a renversé le mur de séparation, l'inimitié,... afin de créer en lui-même avec les deux un seul homme nouveau. » (Éphésiens 2.14,15)

Un pédagogue

En disant que la loi a été comme un pédagogue pour nous amener à Christ, les Écritures expliquent clairement

Édition bimestrielle
CHEMIN DE VÉRITÉ, éditeur Barry Baggott
s/c Crieve Hall Church of Christ
4806 Trousdale Drive
Nashville, TN 37220 USA
Abonnements gratuits; anciens numéros disponibles à
www.chemindeverite.com

que la loi a eu un rôle temporaire, et que ce rôle est accompli. (Un pédagogue est une sorte de précepteur, un tuteur, responsable de la formation d'un élève jusqu'à son émancipation.) Le texte ajoute :

«La foi étant venue [c'est-à-dire l'Évangile par le Christ], nous ne sommes plus sous ce pédagogue. Car vous êtes tous fils de Dieu par la foi en Jésus-Christ; vous tous, qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtu Christ. Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme; car tous vous êtes un en Jésus-Christ.» (Galates 3.25-28)

Une seule loi

À ce point, il faut signaler, sinon dénoncer, une théorie tout à fait erronée en ce qui concerne la loi de l'Ancien Testament. Comme de trop nombreux textes déclarent sans confusion possible que la loi ancienne a été abolie, on a imaginé qu'il y a dans l'Ancien Testament deux sortes de loi : **la loi cérémoniale**, de caractère temporaire, abolie effectivement par le Christ; et **la loi morale**, qui dure à jamais. On ajoute à cela que la première est appelée «la loi de Moïse» et que les Écritures désignent la seconde par l'expression «la loi de Dieu».

Il est vrai que l'Ancien Testament comprend plusieurs sortes de lois. Il y a des lois morales, des lois cérémoniales, des lois civiles, etc. Mais il est à noter qu'elles s'entremêlent au point de rendre toute distinction presque impossible; et cela tout simplement parce que la loi est une et indivisible. Que ce soit un rite cérémonial, que ce soit un acte social, tout était réglé par Dieu dans la loi donnée par Moïse. Le langage biblique ne connaît pas de distinction entre loi morale et loi cérémoniale. Lorsque Jésus dit qu'il est venu accomplir la loi, il parle de la loi en entier, la loi dans sa totalité, de tout le système mosaïque. Quand Jésus dit qu'il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre jusqu'à ce que tout soit arrivé, il parle de toute la loi, voire de tout l'Ancien Testament. Les termes employés dans la Bible pour indiquer les divisions de l'Ancien Testament sont : la loi, les psaumes et les prophètes; ou simplement : la loi et les prophètes (Matthieu 7.12; Luc 16.16; Luc 24.44; Actes 24.14). Ces expressions désignaient l'ensemble de la loi. Mais parler de loi morale et de loi cérémoniale pour donner à l'une un caractère passager et à l'autre un caractère éternel serait se servir d'un langage et de conceptions étrangers à la Bible. Nous devons nous garder de donner au vocabulaire biblique un sens qu'il n'avait pas dans l'esprit de ses auteurs.

Établissons donc bien ce fait dans nos esprits : lorsque Jésus, un apôtre, ou n'importe quel auteur biblique parle

de la loi de Moïse, qu'il s'agisse de l'obéissance à cette loi ou de son abrogation, c'est de toute la loi qu'il parle.

Quant à la distinction que l'on fait entre loi de Dieu et loi de Moïse, le texte biblique ne l'autorise pas davantage. Voyez les textes suivants : Néhémie 8.18; 10.29; Esdras 7.6; 2 Chroniques 34.14, où la Bible parle tantôt de «la loi de Dieu donnée par Moïse» tantôt de «la loi de Moïse donnée par Dieu», et souvent dans le même contexte.

Les commandements : un résumé

On insiste souvent sur le fait que la loi des dix commandements est une loi immuable. D'abord parce que c'est la «loi morale» (!), ensuite parce que c'est Dieu lui-même qui l'a gravée dans la pierre. Cela n'est-il pas significatif?

Lorsque Moïse descendit de la montagne, il tenait dans ses bras les tables de la loi. Elles étaient la preuve que Dieu lui avait parlé, que ces commandements étaient de Dieu lui-même, d'autant plus que son visage resplendissait d'un éclat insoutenable. C'est pourquoi ces tables sont appelées «le témoignage» (Exode 16.34; 25.16; 27.21; etc.) Mais ces tables n'étaient que le résumé de la loi donnée à Israël. Elles ne constituaient pas un recueil de la loi à part, destiné à survivre au reste des préceptes. Car, nous l'avons vu, la loi était toute la loi.

On insiste beaucoup dans certains groupes sur le caractère éternel des dix commandements, car ils renferment la loi du sabbat. C'est la seule vraie raison pour laquelle on tient tellement à ces tables de la loi.

Parler des tables de la loi, c'est évoquer toute la loi dont elles étaient le symbole. Ainsi, lorsque l'apôtre Paul parle du remplacement de la loi ancienne par la loi supérieure du Christ, il fait précisément intervenir les dix commandements dans son explication, et il en parle comme d'un ministère de mort et de condamnation par contraste avec le ministère de l'Esprit (c'est-à-dire l'Évangile du Christ). Voici ce qu'il écrit :

«Or, si le ministère de la mort, gravé avec des lettres sur des pierres, a été glorieux, au point que les fils d'Israël ne pouvaient fixer les regards sur le visage de Moïse, à cause de la gloire de son visage, bien que cette gloire soit passagère, combien le ministère de l'esprit ne sera-t-il pas plus glorieux!... Si le ministère de la condamnation a été glorieux, le ministère de la justice est de beaucoup supérieur en gloire. Et, sous ce rapport, ce qui a été glorieux ne l'a point été, à cause de cette gloire qui lui est supérieure. En effet, si ce qui était passager a été glorieux, ce qui est permanent est bien plus glorieux.» (2 Corinthiens 3.7-11)

Par Richard Andrejewski

COMMENT DEVENIR ENFANT DE DIEU

L'apôtre Jean écrit en 1 Jean 3.2 : « *Bien-aimés, nous sommes maintenant enfants de Dieu...* »

Comment devient-on enfant de Dieu ? Jean nous l'explique dans son évangile. Il dit, en parlant de la lumière qui est venue dans le monde, c'est-à-dire Jésus : « *Mais à tous ceux qui l'ont reçue, elle a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu, à ceux qui croient en son nom et qui sont nés... de Dieu* » (Jean 1.12,13). **Ce n'est pas par le simple fait de recevoir Jésus, de croire en son nom, que l'on devient enfant de Dieu.** Mais celui qui croit en lui a « le pouvoir » (la

possibilité, le moyen) de devenir enfant de Dieu, en étant né de Dieu.

En Jean 3.3,5 Jésus explique comment naître de Dieu, comment naître de nouveau. « *En vérité en vérité je te le dis, si un homme ne naît de nouveau,... Si un homme ne naît d'eau et d'Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu.* » Cette naissance d'eau et d'Esprit s'accomplit quand le croyant pénitent est baptisé en Christ (**enseveli, immergé dans l'eau**). C'est en ce moment que ses péchés lui sont pardonnés et qu'il reçoit le don du Saint-Esprit (Actes 2.38). Il est alors sauvé et ajouté par le Seigneur à l'Église. « *Si quelqu'un est en Christ, il est une nouvelle créature* » (2 Cor. 5.17).

RUBRIQUE SANTÉ : QUAND NE FAUT-IL PAS PRENDRE DE MÉDICAMENTS ?

Beaucoup de gens pensent qu'ils ne doivent pas faire certaines choses ou manger certains aliments lorsqu'ils prennent des médicaments. Pour cette raison, ils cessent parfois de prendre des médicaments dont ils ont besoin. En réalité, nul médicament ne cause de mal pour la simple raison qu'il est pris accompagné de certains aliments, que ce soit du porc, du piment, de la goyave, de l'orange ou n'importe quel aliment. Mais, les aliments gras ou les épices peuvent causer des problèmes à l'estomac ou des complications intestinales avec ou sans médicaments. Certains médicaments peuvent causer une mauvaise réaction lorsque l'on boit de l'alcool. Dans certains cas, il est préférable de ne pas utiliser des médicaments.

1. Les femmes enceintes ou celles qui allaitent doivent éviter les médicaments qui ne sont pas absolument nécessaires. (Toutefois, elles peuvent prendre sans aucun danger des pilules contenant de la vitamine ou du fer.)



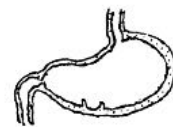
2. Avec les nouveau-nés, faites très attention en leur donnant les médicaments. Si possible, il est préférable de consulter un médecin avant de leur donner n'importe quel médicament. Prenez soin de ne pas faire de surdosage.



3. Toute personne ayant une réaction allergique – urticaires, démangeaison – après avoir pris de

la pénicilline, un sulfamide ou quelques autres médicaments, NE DEVRA PLUS EN FAIRE USAGE LE RESTE DE SA VIE, car cela serait très dangereux.

4. Les personnes souffrant d'ulcère ou de la dyspepsie doivent éviter les médicaments contenant de l'aspirine.



5. Il y a un type de médicaments qui est dangereux à prendre lorsque l'on souffre de certaines maladies. Par exemple, les personnes souffrant d'hépatite ne doivent pas être traitées avec des antibiotiques ou tout autre médicament puissant, car leur foie est en mauvais état ; par conséquent, les médicaments risquent d'empoisonner tout le corps.

6. Les personnes qui souffrent de déshydratation ou d'insuffisance rénale doivent être spécialement prudentes quant aux médicaments qu'elles prennent. Il ne faut pas donner plus d'une dose d'un médicament pouvant empoisonner le corps à moins que (ou jusqu'à ce que) la personne concernée urine normalement. Par exemple, si un enfant a une forte fièvre et souffre de déshydratation, il ne faudrait pas lui donner plus d'une dose d'aspirine jusqu'à ce qu'il commence à uriner. Ne donnez jamais de sulfamide à une personne déshydratée.

David Werner

Là où il n'y a pas de docteur, Page 93, 94

